

POURQUOI NOUS PRENONS LA RUE LE 1^{ER} MAI

Le 1^{er} mai est la Journée internationale de travailleurs et travailleuses. Cette tradition prend sa source dans le mouvement ouvrier nord-américain au XIX^e siècle. Le 1^{er} mai 1886, un mouvement de grève générale revendiquant la journée de huit heures est lancé dans plusieurs villes américaines. Le 4 mai, un grand rassemblement est organisé au Square Haymarket de Chicago pour protester contre la violence policière et patronale à l'endroit des grévistes. Une bombe explose et de violents affrontements éclatent, à l'issue desquels plusieurs policiers et travailleurs trouvent la mort. Les autorités jettent le blâme sur les principaux animateurs du mouvement de grève, et huit militants ouvriers anarchistes sont trouvés coupables, dont quatre seront pendus le 11 novembre 1887. C'est pour commémorer les martyrs de Haymarket et les luttes pour l'émancipation de la classe ouvrière que la Journée internationale des travailleurs et travailleuses est encore aujourd'hui célébrée partout dans le monde.

Au Québec, la première manifestation du 1^{er} mai est organisée en 1906 par des ouvriers et ouvrières socialistes et anarchistes d'origine juive et est-européenne, avec leurs camarades francophones et anglophones de Montréal. La tradition durera bon an mal an jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, malgré une féroce répression policière et une opinion publique parfois hostile. Ce n'est qu'en 1972, à l'occasion du front commun syndical, que les centrales québécoises reprendront la tradition. Par contre, le 1^{er} mai syndical au

Québec perd de plus en plus son caractère revendicateur et subversif au fil des ans, pour ne devenir, dans les années 2000, qu'une triste parade symbolique vidée de sa force et de son histoire radicale.

Depuis 2008, une coalition informelle d'individus et de collectifs anarchistes et communistes a fièrement repris la tradition anticapitaliste originale du 1^{er} mai en organisant chaque année à Montréal une manifestation autonome, séparée de la pitoyable parade syndicale. La manifestation anticapitaliste du 1^{er} mai est organisée depuis 2010 sous la bannière de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC-Montréal).

Dans le contexte actuel, la manifestation autonome anticapitaliste s'inscrit dans un mouvement de résistance global contre les offensives constantes du patronat et de l'État capitaliste : diktats d'austérité, tarification et privatisation des services, pillage des ressources, destruction du bien commun, etc. La soif de profit et l'obsession de la croissance économique associées au développement technologique et à la mondialisation affectent grandement les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs : répercussions néfastes sur la santé (physique et psychologique) et la sécurité au travail, intensification de la tâche, accroissement de la précarité d'emploi, réduction des effectifs, etc. Face aux mesures d'austérité imposées par un régime capitaliste à bout de souffle, que peut-on faire d'autre que de se révolter ?

LE RÈGLEMENT P-6 ET POURQUOI NOUS REFUSONS DE NOUS Y SOUMETTRE

Le règlement municipal P-6 a été modifié en 2012 parallèlement à l'adoption du projet de loi 78 (loi 12) qui avait soulevé un tollé général. La loi 12 a été abrogée « parce qu'elle brimait les droits et libertés », alors que P-6 reste en vigueur... Le règlement P-6 interdit « de gêner le mouvement, la marche ou la présence des citoyens qui utilisent également le domaine public à cette occasion ». Toute manifestation, rassemblement ou autre événement ayant lieu dans un espace public peut être ciblé. Cela confère à la police un pouvoir politique ; celui de décider de manière arbitraire quelles manifestations pourront avoir lieu ou non.

La police utilise le règlement P-6 de manière abusive afin d'arrêter préventivement tout rassemblement qu'elle juge inacceptable, qu'un itinéraire ait été divulgué ou non. Une infraction à P-6 équivaut juridiquement à une contravention de stationnement... mais beaucoup plus salée, car l'amende minimale est de 500 \$ (638 \$ avec les frais).

À sept reprises au cours de la dernière année (le 15 mars 2013, le 18 mars 2013, le 22 mars 2013, le 5 avril 2013, le 1^{er} mai 2013, le 10 octobre 2013 et le 15 mars 2014), la police a mis un terme aux manifestations en encerclant les manifestantEs avec l'anti-émeute et en les arrêtant en masse, par centaines. Un des objectifs évidents de la police est d'effrayer les

potentiellEs manifestantEs pour les dissuader de reprendre la rue. Ces arrestations sont de plus complètement arbitraires : plusieurs simples passantEs se sont retrouvés malgrés eux et elles coincés dans un encerclement et en ont subi les conséquences.

L'encerclement lui-même (aussi désigné comme « souricière ») se fait dans des conditions contraires aux simples conventions de Genève relatives au traitement des prisonniers. Les manifestantEs encerclés peuvent passer jusqu'à huit heures sans eau, sans accès aux toilettes, sans possibilité de s'asseoir et les mains attachées dans le dos par des menottes de plastique. Plusieurs arrêtéEs des encerclements précédents en ont souffert physiquement : étourdissements, évanouissements, voire même coups de chaleur.

En 2013, la CLAC a fait circuler une déclaration de principes, signée par plus de 80 groupes et organisations, expliquant pourquoi nous refusons de nous soumettre à ce règlement inique et contraire aux droits fondamentaux garantis par toutes les chartes nationales et internationales ainsi qu'au droit à la dissidence.

Pour lire cette déclaration et y souscrire, veuillez visiter :

http://www.clac-montreal.net/contre_P-6

LE RÈGLEMENT P-6 ET POURQUOI NOUS REFUSONS DE NOUS Y SOUMETTRE

Le règlement municipal P-6 a été modifié en 2012 parallèlement à l'adoption du projet de loi 78 (loi 12) qui avait soulevé un tollé général. La loi 12 a été abrogée « parce qu'elle brimait les droits et libertés », alors que P-6 reste en vigueur... Le règlement P-6 interdit « de gêner le mouvement, la marche ou la présence des citoyens qui utilisent également le domaine public à cette occasion ». Toute manifestation, rassemblement ou autre événement ayant lieu dans un espace public peut être ciblé. Cela confère à la police un pouvoir politique ; celui de décider de manière arbitraire quelles manifestations pourront avoir lieu ou non.

La police utilise le règlement P-6 de manière abusive afin d'arrêter préventivement tout rassemblement qu'elle juge inacceptable, qu'un itinéraire ait été divulgué ou non. Une infraction à P-6 équivaut juridiquement à une contravention de stationnement... mais beaucoup plus salée, car l'amende minimale est de 500 \$ (638 \$ avec les frais).

À sept reprises au cours de la dernière année (le 15 mars 2013, le 18 mars 2013, le 22 mars 2013, le 5 avril 2013, le 1^{er} mai 2013, le 10 octobre 2013 et le 15 mars 2014), la police a mis un terme aux manifestations en encerclant les manifestantEs avec l'anti-émeute et en les arrêtant en masse, par centaines. Un des objectifs évidents de la police est d'effrayer les

potentielLEs manifestantEs pour les dissuader de reprendre la rue. Ces arrestations sont de plus complètement arbitraires : plusieurs simples passantEs se sont retrouvés malgrés eux et elles coincés dans un encerclement et en ont subi les conséquences.

L'encercllement lui-même (aussi désigné comme « souricière ») se fait dans des conditions contraires aux simples conventions de Genève relatives au traitement des prisonniers. Les manifestantEs encerclés peuvent passer jusqu'à huit heures sans eau, sans accès aux toilettes, sans possibilité de s'asseoir et les mains attachées dans le dos par des menottes de plastique. Plusieurs arrêtéEs des encerclements précédents en ont souffert physiquement : étourdissements, évanouissements, voire même coups de chaleur.

En 2013, la CLAC a fait circuler une déclaration de principes, signée par plus de 80 groupes et organisations, expliquant pourquoi nous refusons de nous soumettre à ce règlement inique et contraire aux droits fondamentaux garantis par toutes les chartes nationales et internationales ainsi qu'au droit à la dissidence.

Pour lire cette déclaration et y souscrire, veuillez visiter :

http://www.clac-montreal.net/contre_P-6

POURQUOI NOUS PRENONS LA RUE LE 1^{ER} MAI

Le 1^{er} mai est la Journée internationale de travailleurs et travailleuses. Cette tradition prend sa source dans le mouvement ouvrier nord-américain au XIX^e siècle. Le 1^{er} mai 1886, un mouvement de grève générale revendiquant la journée de huit heures est lancé dans plusieurs villes américaines. Le 4 mai, un grand rassemblement est organisé au Square Haymarket de Chicago pour protester contre la violence policière et patronale à l'endroit des grévistes. Une bombe explose et de violents affrontements éclatent, à l'issue desquels plusieurs policiers et travailleurs trouvent la mort. Les autorités jettent le blâme sur les principaux animateurs du mouvement de grève, et huit militants ouvriers anarchistes sont trouvés coupables, dont quatre seront pendus le 11 novembre 1887. C'est pour commémorer les martyrs de Haymarket et les luttes pour l'émancipation de la classe ouvrière que la Journée internationale des travailleurs et travailleuses est encore aujourd'hui célébrée partout dans le monde.

Au Québec, la première manifestation du 1^{er} mai est organisée en 1906 par des ouvriers et ouvrières socialistes et anarchistes d'origine juive et est-européenne, avec leurs camarades francophones et anglophones de Montréal. La tradition durera bon an mal an jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, malgré une féroce répression policière et une opinion publique parfois hostile. Ce n'est qu'en 1972, à l'occasion du front commun syndical, que les centrales québécoises reprendront la tradition. Par contre, le 1^{er} mai syndical au

Québec perd de plus en plus son caractère revendicateur et subversif au fil des ans, pour ne devenir, dans les années 2000, qu'une triste parade symbolique vidée de sa force et de son histoire radicale.

Depuis 2008, une coalition informelle d'individus et de collectifs anarchistes et communistes a fièrement repris la tradition anticapitaliste originale du 1^{er} mai en organisant chaque année à Montréal une manifestation autonome, séparée de la pitoyable parade syndicale. La manifestation anticapitaliste du 1^{er} mai est organisée depuis 2010 sous la bannière de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC-Montréal).

Dans le contexte actuel, la manifestation autonome anticapitaliste s'inscrit dans un mouvement de résistance global contre les offensives constantes du patronat et de l'État capitaliste : diktats d'austérité, tarification et privatisation des services, pillage des ressources, destruction du bien commun, etc. La soif de profit et l'obsession de la croissance économique associées au développement technologique et à la mondialisation affectent grandement les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs : répercussions néfastes sur la santé (physique et psychologique) et la sécurité au travail, intensification de la tâche, accroissement de la précarité d'emploi, réduction des effectifs, etc. Face aux mesures d'austérité imposées par un régime capitaliste à bout de souffle, que peut-on faire d'autre que de se révolter ?